

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoints, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Gérard COTTIN, Nicole LAROCHE -POLBOST, Guy COLLIN, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Didier BEGAT, Evelyne DESABRE

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole LAROCHE-POLBOST

POUVOIR(S) :

- de Didier BEGAT à Alain LAROCHE
- de Evelyne DESABRE à Nicole LAROCHE-POLBOST

* * *

Adoption à l'unanimité, du procès-verbal du 11 mars 2011.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : « approbation du compte de gestion et du compte administratif lotissement 2010 ».
Accord à l'unanimité des membres du conseil.

1) PROPOSITION D'ACHAT DE LA FAUCHEUSE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'achat de la faucheuse d'accotement acquise en 1993, actuellement entreposée au local technique et inadaptée au matériel dont dispose le personnel communal.

Le montant proposé par la SARL SIROT de Charentonnay s'élève à la somme de 600 €.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette transaction et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette vente.

VENTE DE L'ESCALIER DE L'IMMEUBLE GARBAN :

Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble GARBAN, il s'avère qu'un escalier intérieur en assez bon état a fait l'objet d'une évaluation à hauteur de 1.000 €.

Une proposition d'achat a été formulée en ce sens et retenue à l'unanimité par les membres du conseil qui émettent un avis favorable à la vente de l'escalier pour le prix ci-dessus indiqué et autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

La recette sera imputée au compte 7788.

* * *

DECISION SUR LE MAINTIEN DES AMORTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent REVIDON, adjoint aux finances, concernant la réglementation relative aux amortissements du patrimoine communal pour les communes de moins de 3.500 habitants, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- de ne plus pratiquer l'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er}/01/2011
- de ne pas réaliser les écritures d'amortissement des biens acquis en 2010
- d'achever les amortissements en cours.

* * *

OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR CHEF ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ERE} CLASSE :

Suite aux avis favorables de la commission administrative paritaire en date du 28 mars 2011 et de la commission du personnel du 15 octobre 2010, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture, à compter du 1^{er} avril 2011, de :

- 1 poste de rédacteur chef
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Il sera appliqué le régime indemnitaire afférent à chaque grade.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de remplacer la tondeuse autoportée affectée aux services techniques.

Monsieur Roland GILBERT présente les différentes propositions :

- ETS GOND ⇒ marque ISEKI : 14.352,00 € TTC
- SARL LYON ⇒ marque KUBOTA : 14.367,67 € TTC
- CENTRE ESPACES VERTS ⇒ marque JOHN DEER : 11.720.80 € TTC

Après analyse des différentes offres, un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

*ETS GOND : 1 voix * CENTRE ESPACES VERTS : 14 voix *bulletins blancs : 3

La proposition de CENTRE ESPACES VERTS est retenue.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF
ASSAINISSEMENT 2010 :**

Le compte administratif et le compte de gestion 2010 sont présentés par M. Laurent REVIDON, adjoint au maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **EXPLOITATION :**
 - dépenses réalisées : 23.726,64 €
 - recettes réalisées : 48.016,75 €

- **INVESTISSEMENT :**
 - dépenses réalisées : 32.062,44 €
 - recettes réalisées : 22.692,42 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2010 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2010 d'un montant de 87.492,37 €.
 - au compte 002 excédent de fonctionnement la somme de 87.492,37 €.
- II) - L'excédent d'investissement cumulé 2010 d'un montant de 79.599,24 € au compte 001 recettes d'investissement.

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2011 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **EXPLOITATION :** dépenses/recettes : 126.075,00 €
- **INVESTISSEMENT :** dépenses/recettes : 216.402,26 €

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2010 :

Le conseil municipal approuve les compte administratif et compte de gestion 2010 présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire :

Fonctionnement :

- dépenses réalisées : **834.590,13 €**
- recettes réalisées : **967.462,52 €**

Investissement :

- dépenses réalisées : **132.630,40 €**
- recettes réalisées : **113.337,19 €**

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2010 :

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter :

1) l'excédent cumulé de fonctionnement 2010 d'un montant de **675.554,62 €** de la manière suivante :
- au compte 1068 (recettes d'investissement) pour **106.159,69 €** afin de couvrir le déficit d'investissement 2010, en fonction des restes à réaliser.

au compte 002 excédent de fonctionnement à hauteur de **569.394,93 €**.

2) et que le déficit d'investissement 2010 de **72.614,26 €** soit inscrit au compte 001 solde d'investissement reporté, en dépenses d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011 :

*** Taux des taxes 2011 :**

Pour l'année 2011, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer le taux des taxes communales de la manière suivante :

taxe d'habitation : **13,15 %**
taxe foncière bâtie : **11,37 %**
taxe foncière non bâtie : **26,70 %**

D'autre part, à l'unanimité, le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif communal 2011 qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement : dépenses/recettes : **1.478.191,00 €**

Investissement : dépenses/recettes : **1.846.588,69 €**

Adopté à l'unanimité.

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2010 :

Le compte administratif et le compte de gestion 2010 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement :

dépenses réalisées : Néant
recettes réalisées : Néant

Investissement : Néant.

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

❧ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES ❧

- ⇒ Invitation au gala des Amis du Rythm' le 4 juin 2011
- ⇒ Invitation au repas de l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Nérondes le 21 mai 2011 salle des fêtes
- ⇒ Renouvellement de la prestation pour le fauchage des accotements
- ⇒ Information relative aux services « atout 18 » dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général afin de faire bénéficier le territoire de la commune d'un accès Internet haut débit
- ⇒ Commande d'un support cartographique de la commune à la SAFER du Centre pour un montant de 726,80 € TTC
- ⇒ Reconduction du contrat d'entretien des espaces verts par l'entreprise BESSEMOULIN.

* * *

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.